METTIOUI Mina

Madame est célibataire, elle vit seule avec son chat.

Elle a toujours ses parents mais ces derniers sont âgés et pas en bonne santé.

Mme a fait tomber sa cigarette dans son fauteuil qui s'est enflammé.

Elle a été hospitalisée 2 mois au centre des Brûlés (29/01 au 29/03/2024).

10 % TBSA , 2 ième degré

Mme ne travaille plus depuis 2018, elle est invalide sur la mutuelle.

Mme est suivie pour des troubles psychiatriques (anxiété, rumination, hallucination ...).

Mme souffre aussi d'obésité.

Ses déplacements sont fort limités : courses, pharmacie, linge et consultations médicales.

Elle est fort isolée socialement.

Madame est toujours suivie à la consultation du centre des Brûlés.

Une hospitalisation est encore prévue.

Madame signale qu'elle a des soucis financiers.

Elle rencontre des difficultés pour payer ses différentes factures (loyer, assurances , ...).

Mme a beaucoup de frais pharmaceutiques et médicaux, elle a demandé la carte santé au CPAS pour ne pas devoir payer le ticket modérateur.

Elle a eu l'accord du CPAS.

Mme n'a pas présenté de frais concernant ses brûlures à part les frais d'aide-ménagère.

Les médicaments, médecins sont pris en charge par le CPAS.

Valérie Delpierre